| **Clarifications N° 1 suite à la publication de l'avis de marché pour AO EuropeAid / 140483 / IH / SER / BJ** | |
| --- | --- |
| **CLARIFICATIONS DEMANDÉES** | **RÉPONSES** |
| **Question 1:**  Au sujet du dossier d'appel d'offre pour la fourniture, livraison et installation de matériels électriques au profit de L'ABERME, de L'ANM, et de CONTRELEC.  **Nous souhaiterons soumissionner à cette offre mais le dossier d'appel d'offre ne fournit pas les informations sur la quantité des équipements à fournir par lot.** | Vous avez souhaité connaitre les quantités à fournir pour chaque matériel de chaque lot.  **Il s’agit d’une unité (1) de matériel par lot.** |
| **Question 2:**  Nous vous saurons gré de nous donner les détails par rapport à la quantité de chaque type d’équipement | Vous avez souhaité connaitre les quantités à fournir pour chaque matériel de chaque lot.  **Il s’agit d’une unité (1) de matériel par lot.** |
| **Question 3:**  Conditions de Participation (Avis de Marché de Fournitures, page 2, article 11) : La garantie de soumission est placée à 1% du montant total de l’offre. Ceci peut causer des complications, quand nous devrons contacter une institution financière pour la garantie avec assez de temps pour compléter la procédure avant la date limite, mais potentiellement avant d’avoir finaliser le montant de l’offre finale. **Serait-il possible de définir une garantie de soumission á montant fixe pour chaque lot?** | Vous avez souhaité savoir s’il est possible de définir une garantie de soumission á montant fixe pour chaque lot.  **Non, il n’est pas possible de définir une garantie de soumission á montant fixe pour chaque lot.** |
| **Question 4**:  Critères de Sélection et d’Attribution (Avis de Marché de Fournitures, page 3, article 16, point 3) : il est mentionné le besoin d’expérience dans « … *les domaines de la vente ou location de matériels électriques, électroniques ou électrotechniques* ***roulants***… ». **Merci de confirmer que l’inclusion du mot *roulants* est une erreur, et qu’il s’agit bien de « *matériels électriques, électroniques ou électrotechniques*».** | Vous avez souhaité confirmer qu’il s’agit bien de « *matériels électriques, électroniques ou électrotechniques*».  **OUI, il** **s’agit bien de « *matériels électriques, électroniques ou électrotechniques*».** |
| **Question 5:**  Lettre d’invitation à soumissionner : L’Objet de la lettre mentionne la fourniture et livraison de véhicules, et non de matériels électriques. **Merci de confirmer que ceci est une erreur, et que l’objet du marché est effectivement « la Fourniture, Livraison et Installation de matériels électriques ».** | Vous avez souhaité confirmer que l’objet du marché est effectivement « la Fourniture, Livraison et Installation de matériels électriques ».  **OUI,** **l’objet du marché est effectivement « la Fourniture, Livraison et Installation de matériels électriques ».** |
| **Question 6 :**  Spécifications du Marché (Avis de Marché de Fournitures, page 1, article 6) : La description du marché contient la mention de l’installation du matériel, mais nous n’avons pas trouvé de spécifications concernant l’installation d’équipements, la localisation ou le nombre de sites où les installations devraient prendre place. **Merci de confirmer si le marché demande l’installation des matériels, et le cas échéant, merci de fournir les spécifications nécessaires pour les installations.** | Vous avez souhaité confirmer que le marché demande l’installation des matériels, et le cas échéant, connaître les spécifications nécessaires pour les installations.  Merci de comprendre par le mot « installation », la pose des équipements non portatifs dans l’espace aménagé à cet effet. |
| **Question 7:**  Fournitures faisant l’objet du marché (Instructions aux Soumissionnaires, page 1, article 1.3) : Il est mentionné que « *Les biens décrits aux deux lots doivent être accompagnés d’un lot supplémentaire de pièces de rechange….* ». Le marché est cependant reparti en trois lots. **Merci de confirmer que l’article 1.3 devrait donc lire « *Les biens décrits aux trois lots doivent être accompagnées d’un lot supplémentaire de pièces de rechange….* ».** | Vous avez souhaité confirmer que l’article 1.3 devrait lire « *Les biens décrits aux trois lots doivent être accompagnés d’un lot supplémentaire de pièces de rechange….* ».  **Veuillez lire plutôt « *Les biens décrits aux trois lots doivent être accompagnés pour chaque lot, d’un ensemble de pièces de rechange….* ».** |
| **Question 8 :**  Signature du contrat et garantie de bonne exécution (Instructions aux Soumissionnaires, page 10, article 22.4) : « *Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans l’offre de plus ou moins 100% au moment de passation du marché et au cours de la période de validité du marché. L’augmentation ou la réduction de la valeur totale des biens résultant de cette modification ne peut excéder 25% du montant de l’offre financière originale.* ». **Ce passage prête à plusieurs interprétations et a besoin d’éclaircissement :**  **Le pouvoir adjudicateur peut augmenter les quantités des éléments du marché jusqu’à 100% des spécifications originales, mais ne peut payer que 25% de plus en surcout ?**  **Ou, le pouvoir adjudicateur peut augmenter les quantités de certains éléments du marché jusqu’à 100% des spécifications originales, mais sans augmenter le cout total du montant de l’offre de plus de 25% ?**  **Merci de préciser laquelle des deux interprétations est correcte ?** | Vous avez souhaité préciser laquelle des deux interprétations que vous avez formulées est exacte.  Aucune d’entre elles n’est exacte.  **Il est dit que « *Le pouvoir adjutateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans l’offre de plus ou moins 100% …mais que la valeur totale des biens suite à cette variation des quantités ne peut excéder 25% du montant de l’offre financière »*** |
| **Question 9 :**  Quantités du matériel dans l’offre (Annexe II + III : Spécifications Techniques + Offre Technique) : **Il n’y a aucune mention des quantités requise pour chaque élément de chaque lot. Ne faut-il donc compter qu’un exemplaire de chaque article, sinon merci de préciser les quantités requises pour chaque article dans l’annexe.** | Vous avez souhaité connaitre les quantités à fournir pour chaque matériel de chaque lot.  **Il s’agit d’une unité (1) de matériel par lot.** |
| **Question 10 :**  Origine (Conditions Particulières, page 1, article 10.1) : « *Tous les biens achetés doivent provenir d’un État membre de l’Union européenne ou d’un pays couvert par le programme.* ». **Merci de confirmer que les « pays couvert par le programme » sont en fait les pays ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique), comme indiqué dans l’avis de marché de fourniture, sous les conditions de participation (page 1, article 8).** | Merci de vous conformer aux dispositions de la Partie II de l’annexe A2a du PRAG |
| **Question 11 :**  Contenu des offres (Instructions aux Soumissionnaires, page 5, partie 1) : L’offre technique doit contenir entre autres « des propositions techniques portant sur des services auxiliaires ». **Nous comprenons par ceci que notre offre technique devrait contenir comme détails de « services auxiliaires » : le transport et la livraison des matériels, et l’installation des matériels (le cas échéant). Merci de confirmer ou de préciser s'il s’agit d’autres services.** | Vous avez souhaité confirmer que les "services auxiliaires" font référence au transport et à la livraison des matériels, et à l’installation des matériels (le cas échéant).  **Les services auxiliaires sont surtout liés à la formation des utilisateurs pour chaque type d’équipement** |
| **Question 12 :**  Contenu des offres (Instructions aux Soumissionnaires, page 6, partie 2) : L’offre financière devrait être livrée aussi en version électronique. Nous comprenons par ceci une version électronique en format PDF ou autre, livrée par clé USB faisant partie de l’offre déposée lors de la soumission des offres. **Merci de confirmer que ceci n’est pas nécessaire pour l’offre technique, ainsi que la documentation précisée dans la partie 3.** | Vous avez souhaité confirmer que la version électronique n’est pas  **nécessaire pour l’offre technique, ainsi que la documentation précisée dans la partie 3.**  **La version électronique est nécessaire uniquement pour l’offre financière.** |
| **Question 13 :**  Contenu des offres (Instructions aux Soumissionnaires, page 6, partie 3) : Sous autres documents à fournir, sans contrainte de format :   * 1. Attestation de paiements des cotisations sociales (CNSS)   2. Attestation d’absence de jugement, de liquidation judiciaire ou de règlement judiciaire   **Merci de confirmer si ces deux documents sont requis pour les soumissionnaires basées hors du Benin.** | Vous avez souhaité confirmer que ces deux documents sont requis pour les soumissionnaires basées hors du Benin.  **Oui, ces deux documents sont requis pour les soumissionnaires basées hors du Benin. Du moins, l’équivalent des deux documents dans le pays où ils sont établis est requis.** |
| **Question 14:**  **Finalement, suite aux difficultés de formuler une offre complète en absence des précisions élaborées ci-dessus, nous demanderions que la date de soumission des appels d’offres soit prolongée de 30 jours après la publication des réponses aux questions ci-dessus**. | Conformément au PRAG (voir annexe B8b), la date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d’éclaircissements est la date correspondante à 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Les délais prévus dans le calendrier du document "Instructions aux soumissionnaires" est conforme à cette exigence du PRAG. Alors la prolongation de la date limite des soumissions des offres n'est pas possible. |